

Décision

Générale

colonial

Décision n° 759/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Kamil Galeb Obsieh.

n° 759/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Kamil Galeb Obsieh l'autorisation préalable d'effectuer de grosses réparations à son immeuble sis à l'angle de la rue A et de la place Rimbaud. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.